

DECISION n° 2025 - 27

Portant sur l'acquisition de
meubles pour l'aménagement de
la Crèche
« La Terrasse »
Société WESCO

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant les travaux relatifs à la réhabilitation et à la sécurisation du bâtiment « La Terrasse »,

Considérant la nécessité de renouveler le mobilier de la crèche, notamment de barrières, meubles, tapis et fauteuil d'allaitement,

Considérant la proposition financière n° SI1900440958 de la société WESCO du 13/08/2025,

Après analyse du devis,

DECIDE :

Article 1 : De passer commande pour l'acquisition de barrières, meubles, tapis et fauteuil d'allaitement pour la crèche pour un montant de 3 453,70 € HT, soit 4 137,54 € TTC, auprès de la société WESCO, domiciliée route de Cholet à CERIZAY (79140).

Article 2 : De signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Monsieur le Président de la société WESCO,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon le 14/08/2025

Le Maire

Emmanuel DUMENIL



Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr

